

L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°66

JUIN 2026



Un nouvel espace mobilité à la Maison de l'Enfance

Mairie de Trémeur
☎ 02 96 84 80 98
mairie@tremeur.fr
www.tremeur.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30

COMMUNE DE TRÉMEUR



APÉRO CONCERT

6^ÈME ÉDITION

19H30 : CORE

(Rock hard, Punk)

20h45 : L'ART NACRE

(Folk acoustique)



23h00 : HORIZONS

(Pop-Rock années 60-70)

VENDREDI 03 JUILLET 2026

A PARTIR DE 19H00

BOURG DE TRÉMEUR

RESTAURATION - BUVETTE SUR PLACE

ENTRÉE GRATUITE

Au nom du Conseil municipal, je tiens à remercier chaleureusement les électrices et les électeurs trémeurois qui nous ont renouvelé leur confiance lors des élections municipales du 15 mars 2026.

Comme nous nous y étions engagés dans notre profession de foi, notre priorité sera d'achever les projets en cours avant d'engager, avec la nouvelle équipe municipale, une réflexion sur les futurs projets de la commune.

Le projet majeur de la précédente mandature, comprenant la construction de la salle associative ainsi que du nouveau commerce avec son logement à l'étage, entre aujourd'hui dans sa phase finale. Le déménagement du commerce dans ses nouveaux locaux est prévu pour la fin du mois de juin. Il restera ensuite à rénover l'actuelle partie épicerie durant l'été. L'inauguration de cet ensemble est envisagée pour la fin du mois de septembre 2026.

Ce projet structurant, situé au cœur du bourg, constitue un véritable atout pour notre commune. Le commerce et la salle associative créeront un lieu de vie et de rencontres, renforçant ainsi le lien social et participant à la dynamisation de notre territoire.

Une fois ces travaux achevés, la nouvelle équipe municipale procédera à une analyse précise des capacités budgétaires de la commune afin de planifier les investissements qui seront menés au cours de cette nouvelle mandature.

Si la situation financière de notre commune demeure saine, nous devons néanmoins rester vigilants face aux contraintes budgétaires que l'État pourrait être amené à nous imposer.

Malgré un contexte géopolitique incertain, l'arrivée des beaux jours ainsi que les nombreuses festivités organisées par nos associations en mai et juin doivent nous encourager à garder confiance et à envisager l'avenir avec optimisme.

Pour le conseil municipal,
Le Maire, Guy Corbel

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2025

■ Tarifs de la cantine et de la garderie

Le Conseil municipal décide d'actualiser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 afin de tenir compte de la revalorisation des tarifs de conception des repas par la commune de Broons.

Nouveaux tarifs restauration scolaire :

- Enfant : 3,20 € (au lieu de 3,10 €)
- Adulte : 5,50 € (inchangé)

Nouveaux tarifs de garderie périscolaire :

Matin :

- Avant 8 h : 1,45 €
- Après 8 h : 1,25 €

Soir (goûter compris) :

- 16h30–17h30 : 1,70 €
- 16h30–18h30 : 1,95 €
- 16h30–18h50 : 2,15 €
- Dépassement horaire : 5 €

Les familles seront informées des nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie, ainsi que des raisons ayant conduit à leur révision, notamment la revalorisation des tarifs pratiqués par la commune de Broons, en charge de la fabrication des repas.

■ Protection sociale complémentaire des agents

Dans le cadre de la réforme nationale, la commune participera au financement de la complémentaire santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal :

- Retient le dispositif des contrats individuels labellisés, laissant aux agents le libre choix de leur mutuelle,
- Fixe la participation employeur à 20 € par mois et par agent,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre la délibération.

■ Marché de construction du commerce - Lot n°13 - Aménagements extérieurs

Après analyse des offres, le Conseil municipal attribue le lot n°13 « Aménagements extérieurs » à l'entreprise **PROTEA** (Jugon-les-Lacs), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire est autorisé à signer le marché et les documents afférents.

■ Transfert du droit de préemption urbain - Zone d'activité des Dineux

Dans le cadre du transfert de la zone d'activité des Dineux 1 à Lamballe Terre & Mer, le Conseil municipal décide de transférer à l'agglomération le droit de préemption urbain sur ce périmètre, afin d'assurer une cohérence dans la gestion foncière et le développement économique.

■ Convention Territoriale Globale - Stratégie Familiales 2026-2030

Le Conseil municipal approuve :

- La Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la CAF, la MSA et Lamballe Terre & Mer,
 - Le plan d'actions en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'accès aux services numériques,
- Autorise le Maire à signer la convention et les documents associés.

■ Mise à disposition de locaux communaux à Lamballe Terre & Mer

Le Conseil municipal approuve la convention relative à la mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), précisant les modalités d'usage, d'entretien, d'équipement et les conditions financières.

Le Maire est autorisé à signer la convention.

■ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil municipal approuve l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 25,67 €, imputé au budget communal.

■ Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil municipal :

- Décide le remboursement d'un trop-perçu de subvention DETR pour un montant de 6 962 € et ajuste les crédits budgétaires correspondants,
- Procède à un ajustement du budget du commerce multiservices pour les dépenses d'énergie,
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

■ Diagnostic amiante et HAP – Rue de la Rosette

Le Conseil municipal valide le devis du laboratoire CBTP pour un montant de **4 079,40 € TTC** pour la réalisation d'un diagnostic amiante et HAP, préalable à d'éventuels travaux.

■ Rapport annuel sur l'eau potable et l'assainissement 2024

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024.

■ Rapport annuel sur la gestion des déchets 2024

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2024 sur la réduction et la gestion durable des déchets présenté par Lamballe Terre & Mer.

■ Décisions prises par le Maire par délégation

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle ZI85 (rue de la Rosette),
- Renouvellement de deux concessions funéraires pour une durée de 20 ans (100 € chacune).

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

■ Examen et Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Affectation des résultats

Sous la présidence de **Jean-Paul Réhel**, le Conseil municipal a examiné le Compte Financier Unique 2025.

Budget principal

- Excédent de fonctionnement : **267 216,22 €**
- Excédent d'investissement : **286 444,31 €**
- Résultat global : **553 660,53 €**

Affectation des résultats :

- Excédent d'investissement reporté : **286 444,31 €**
- Excédent de fonctionnement reporté : **167 216,22 €**
- Affectation à l'investissement : **100 000,00 €**

Budget annexe Commerce multiservices

Excédent de fonctionnement : **132 703,68 €**
Déficit d'investissement : **60 159,90 €**
Résultat global : **72 543,78 €**

Affectation :

Financement de l'investissement : **132 703,68 €**
Déficit d'investissement reporté : **60 159,90 €**

Budget annexe Lotissement Puits Gaulois

Excédent de fonctionnement : **57 081,12 €**
Excédent d'investissement : **10 000,00 €**

Les résultats sont repris sur l'exercice 2026.

Le taux de rigidité est très satisfaisant. Il est de 0,46 ce qui est très satisfaisant (il est souhaitable qu'il soit < à 0,60).

La capacité de désendettement est de 5,84 ans ce qui, là encore, est très satisfaisant (cote d'alerte à 10/12 ans).

Le Compte Financier Unique est **approuvé à l'unanimité (14 voix)**.

■ Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus

Elus	Commune		Agglomération Lamballe Terre et Mer	
	Fonction	Montant Brut	Fonction	Montant Brut
CORBEL Guy	Maire	14 797,80 €	Vice-Président	15 291,12 €
EON-SALABERT Fanny	Adjointe	5 277,84 €		
PERRAULT Stéphane	Adjoint	4 069,32 €		
NOËL Pierrick	Adjoint	4 069,32 €		
CORLOS-QUET Chantal	Conseillère déléguée	2 096,28 €		

■ Présentation et vote des budgets primitifs 2026

Les budgets primitifs 2026 ont été **adoptés à l'unanimité (15 voix)**.

Budget principal

- Fonctionnement :
 - Recettes : **809 750 €**
 - Dépenses : **809 750 €**
- Investissement :
 - Recettes : **676 169,78 €**
 - Dépenses : **676 169,78 €**

Budget Commerce multiservices

- Fonctionnement : **70 742,50 €**
- Investissement : **446 833,18 €**

Budget Lotissement Puits Gaulois

- Fonctionnement : **57 086,12 €**
- Investissement : **10 000,00 €**

Budget Lotissement Le Clos des Chênes

- Fonctionnement : **35 000,00 €**
- Investissement : **35 000,00 €**

Mme ÉON SALABERT précise que l'aménagement sera programmé en deux étapes. Il faudra y intégrer l'aménagement du futur atelier municipal.

■ Convention de subvention pour un emploi associatif au sein de l'Association Sportive Broons-Trémeur

Il s'agit de renouveler cette convention qui l'a déjà été à plusieurs reprises.

M. PERRAULT demande sur quelle base a été établie la répartition des charges entre les communes de Broons et de Trémeur ?

Monsieur DAULT répond que cette répartition est très ancienne et qu'elle a été faite d'un commun accord entre les deux communes en intégrant le nombre d'habitants des deux communes, le nombre de licenciés et le nombre de jeunes de chacune intégrant l'école de foot.

Le Conseil municipal approuve une convention de subvention pour financer un poste d'entraîneur-éducateur au sein de l'Association Sportive Broons-Trémeur.

Participation de la commune :

- 2 000 € par an
- pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2028.

■ Achat d'un photocopieur pour la mairie

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de **La Générale de Bureautique** pour l'acquisition d'un photocopieur **RICOH IMC3010**.

Montant :

- 6 438 € HT
- Installation : 190 € HT

■ Évolution des logiciels métiers de la commune - offre We.Magnus Premium

Le Conseil municipal prend acte de l'évolution des logiciels métiers vers l'offre **We.Magnus Premium** proposée par **Berger-Levrault**.

Montant de l'offre : 5 390 € HT.

■ Remplacement d'un candélabre place de l'église

Suite à la vétusté du réseau d'éclairage public, le remplacement d'un candélabre sera réalisé avec le **SDE 22**.

- Coût total : 1 710,72 € TTC
- Participation de la commune : 1 029,60 €

■ Demande de subvention de l'OISCL - projet « Culture et territoire »

Mme ÉON SALABERT rappelle la genèse de l'opération. L'idée est de proposer une action culturelle dans chacune des neuf communes tout au long de l'année 2026. Les premières réalisations ont connu une belle fréquentation.

Une participation de 50 centimes par habitant est demandée à chaque commune soit 405€ pour Trémeur. A ce jour, les huit autres communes concernées ont voté cette participation.

La commune décide de participer au financement du projet culturel porté par l'**Office Intercommunal Sport Culture et Loisirs**.

Participation :

- 0,50 € par habitant
- soit 405 €.

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- Installation d'un portillon (597,41 € TTC) – entreprise **Côté Clôture**
- Installation d'une sirène à la cantine (856,27 € TTC) – entreprise **Cottain**
- Achat de panneaux de signalisation inondation (614,11 €) – **Signaux Girod**
- Non-exercice du droit de préemption pour la vente d'un bien situé **8 rue de la Rouelle**.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

■ Installation du conseil municipal

Monsieur Guy CORBEL déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

■ Élection du maire

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la séance est présidée par le doyen d'âge pour procéder à l'élection du maire.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du 1er tour :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Résultat :

Guy CORBEL : 15 voix

☞ Monsieur Guy CORBEL est élu maire à l'unanimité et immédiatement installé dans ses fonctions.



■ Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum de quatre adjoints pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité de fixer à deux le nombre d'adjoints au maire.

■ Élection des adjoints

Sous la présidence du maire nouvellement élu, le conseil municipal procède à l'élection des adjoints.

Une liste de candidats est présentée, conduite par Madame Fanny ÉON-SALABERT.

Résultats du 1^{er} tour :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Résultat :

Liste **ÉON-SALABERT Fanny** : 15 voix

☞ Sont élus adjoints au maire, à l'unanimité, **Madame Fanny ÉON-SALABERT** 1^{ère} adjointe et **Monsieur Stéphane PERRAULT** 2^{ème} adjoint, et immédiatement installés dans leurs fonctions.

■ Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction des élus, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Il est précisé que :

- le montant maximal de l'indemnité du maire est fixé à 44,30 % de l'indice brut terminal,
- les adjoints peuvent percevoir une indemnité maximale de 11,77 %,
- l'enveloppe indemnitaire globale maximale s'élève à 2 788,58 € brut mensuel.

Tenant compte de la volonté du maire de percevoir une indemnité inférieure au taux maximal, il est proposé la répartition suivante :

- Maire : 34,00 % soit 1 397,58 €
- 1^{er} adjoint : 11,77 % soit 483,81 €
- 2^{ème} adjoint : 10,00 % soit 411,05 €
- 2 conseillers délégués : 4,00 % chacun soit 328,84 € au total

Soit un total mensuel de 2 621,28 € brut, respectant l'enveloppe globale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité la répartition des indemnités telle que présentée ci-dessus.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

■ Délégations au Maire

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de lui déléguer certaines compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, notamment les compétences suivantes :

- Gestion des marchés publics de fournitures et services (< 5 000 € HT)
- Conclusion et révision de baux (≤ 12 ans)
- Passation des contrats d'assurance
- Création et gestion des régies comptables
- Gestion des concessions funéraires
- Aliénation de biens mobiliers (≤ 4 600 €)
- Fixation des honoraires (avocats, notaires, etc.)
- Création de classes
- Droits de préemption
- Demandes de subventions
- Autorisations d'urbanisme
- Admission en non-valeur (< 100 €)

PRÉCISE qu'en cas d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

■ Vote des taux d'imposition 2026

Le Maire rappelle les taux appliqués en 2025 et propose leur maintien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de maintenir les taux suivants pour 2026 :

Taxe foncière bâtie : **35,14 %**

Taxe foncière non bâtie : **60,27 %**

Taxe d'habitation : **12,81 %**

■ Validation d'un devis - aménagement du bar du commerce multiservices

Monsieur Stéphane PERRAULT présente le devis ainsi que les plans d'aménagement du bar. Il précise que l'entreprise FOURNIER Yohann est déjà intervenue lors des premiers aménagements du commerce multiservices.

Dans un souci de cohérence du projet, de continuité dans les réalisations et de simplicité de mise en œuvre, il est proposé de faire appel à ce même prestataire.

Le Conseil Municipal examine le devis présenté par l'entreprise FOURNIER Yohann.

Montant : 11 368,00 € HT soit 13 641,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe

■ Mise en place des commissions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de créer les commissions suivantes :

- ⇒ Commission Finances, responsable : **Guy CORBEL** ;
- ⇒ Commission Affaires scolaires, responsable : **Guy CORBEL** ;
- ⇒ Commission Travaux et Cadre de vie, responsable : **Stéphane PERRAULT**
 - ⇒ Voirie : **Romain MEUNIER** ;
- ⇒ Commission Urbanisme, Aménagement, Logement et Habitat, responsable : **Fanny ÉON-SALABERT** ;
- ⇒ Commission Vie associative, sportive et culturelle et Communication, responsable : **Fanny ÉON-SALABERT** ;
- ⇒ Comité consultatif de l'action sociale et Solidarité, responsable : **Isabelle VELY**

PRÉCISE :

- Le Maire est président de droit de chaque commission
- Un vice-président pourra être désigné
- Les commissions ont un rôle consultatif

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Désignation des délégués, correspondants et représentants

Dans le cadre du renouvellement des instances et afin d'assurer la représentation de la commune auprès des différents organismes et partenaires, le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation des délégués, correspondants et représentants suivants :

- Au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22), **Frédéric FIERDEHAICHE** a été désigné délégué titulaire et **Guillaume HAGUET** délégué suppléant.
- Pour le Syndicat de Caulnes / la Hutte / Quélaron, **Guy CORBEL** assurera la fonction de délégué titulaire, avec **Pierrick SAMSON** comme suppléant.
- Auprès de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), **Frédéric SAUX** a été nommé référent titulaire et **Ludovic RENAULT** référent suppléant.
- Pour la Mission Locale, la commune sera représentée par **Isabelle VÉLY**.
- Concernant la lutte contre le frelon asiatique, **Frédéric SAUX** a été désigné référent communal.
- Dans le domaine de la défense, **Adeline DESAINT DENIS** assurera la mission de correspondante défense.
- Pour la sécurité routière, **Marie-Noëlle DESCHAMPS** a été désignée correspondante.
- Enfin, auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS), **Fanny ÉON-SALABERT** représentera la commune en qualité de déléguée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner les personnes mentionnées ci-dessus pour représenter la commune auprès des organismes et dans les fonctions concernées.



ÉTAT CIVIL

Naissances :

- ★ **Ambre AUBURTIN**, née le 15 décembre 2025 à Rennes
- ★ **Léandre CONGA PILET**, né le 21 décembre 2025 à Saint-Grégoire
- ★ **Danaé MERCIER**, née le 27 avril 2026 à Saint-Grégoire

Décès :

- ★ **BOYET Gabriel**, décédé le 18 janvier 2026, à l'âge de 90 ans.
- ★ **GUÉRET Thérèse née MOISAN**, décédée le 03 février 2026, à l'âge de 92 ans.
- ★ **BRIENS Odette née GUICHARD**, décédée le 03 mars 2026, à l'âge de 90 ans.
- ★ **BERHAULT Marcel**, décédé le 08 mars 2026, à l'âge de 92 ans.

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✿ **1 rue de l'Abbaye**, restauration maison et grange
- ✿ **2 rue de la Rouelle**, changement des ouvertures et fenêtres
- ✿ **1, le Saudrais**, installation de panneaux photovoltaïques
- ✿ **5 Beauséjour**, changement toiture et porte de garage
- ✿ **24 rue des Fontaines**, installation photovoltaïque
- ✿ **7 rue de la Rosette**, installation de panneaux photovoltaïques
- ✿ **15 lotissement de l'Abbaye**, pose d'une clôture
- ✿ **2 le Pont**, ravalement de façade
- ✿ **4 lotissement Puits Gaulois**, pose d'une clôture
- ✿ **5 lotissement Abbaye**, abri de jardin
- ✿ **25 la Ruais**, installation d'un portail et portillon
- ✿ **2 rue du Pont Gauvin**, rénovation d'une façade

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ? Tous les Français, **filles et garçons âgés de 16 ans.**

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.**

Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

♦ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

QUAND ? Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

ÉCOLE DES TILLEULS

En 2020, l'école des Tilleuls a eu la satisfaction d'ouvrir une quatrième classe, rendue possible par une augmentation significative du nombre d'élèves.

Pendant ces six années, cette classe supplémentaire a permis de réduire les effectifs par classe et d'offrir aux enseignants de meilleures conditions d'enseignement et d'accompagnement des élèves.

Malheureusement, en avril dernier, le directeur académique nous a officiellement annoncé la suppression d'un poste, en raison d'une baisse des effectifs prévue pour la prochaine rentrée scolaire.

Cette fermeture entraîne une réorganisation des classes ainsi que le départ, que nous regrettons, de Mme Isabelle Parent, qui s'est pleinement investie auprès de ses élèves et dans la vie de l'école.

Nous savons pouvoir compter sur l'engagement et la capacité d'adaptation de l'équipe enseignante face à cette nouvelle organisation, et la municipalité continuera à lui apporter son soutien, comme elle l'a toujours fait.

Inscriptions rentrée scolaire 2027

Les inscriptions à l'école publique des Tilleuls se font à la mairie. Munissez-vous du livret de famille et du carnet de santé. La directrice se tient à la disposition des familles.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 02 96 84 80 98 ou l'école au 02 96 84 81 03.

TRAVAUX AGRICOLES ET SÉCURITÉ SUR

LA VOIRIE

À l'occasion des travaux agricoles (ensilage, épandage, récoltes, etc.), les engins peuvent occasionner des salissures sur les chaussées (boue, résidus végétaux...), pouvant représenter un danger pour les usagers.

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun de veiller à maintenir les routes propres, qu'elles soient communales ou départementales, et de procéder au nettoyage de la chaussée après chaque intervention si nécessaire.

Par ailleurs, pour la sécurité de tous, il est indispensable de signaler les zones concernées pendant les travaux à l'aide d'une signalisation adaptée (chaussée glissante, présence de boue, circulation d'engins agricoles...).

Des panneaux de signalisation peuvent être mis à disposition par la mairie sur demande.

Pour toute information ou réservation : 07 57 19 34 49.

COMMERCE MULTISERVICES

Les travaux du commerce progressent bien et le calendrier est, dans l'ensemble, respecté. Les aménagements extérieurs, réalisés par l'entreprise PROTÉA, sont actuellement en cours.

À l'intérieur, le chantier entre dans sa phase de finition durant le mois de mai, avec l'enchaînement des différents corps d'état : peintures, pose des faux plafonds, revêtements de sol, installation des appareillages électriques ainsi que des équipements de chauffage et de ventilation.



Le mois de mai sera également consacré à la réalisation des différents aménagements intérieurs, notamment l'installation du bar, de la cuisine et de la réserve.

Une fermeture complète du commerce actuel, situé dans le bâtiment La Forge, est prévue durant la seconde quinzaine de juin. Cette période permettra d'assurer le transfert et l'installation de l'ensemble de l'activité dans le nouveau bâtiment.

L'ouverture du nouveau commerce est ainsi envisagée au début du mois de juillet.

Parallèlement, la partie du bâtiment accueillant actuellement l'épicerie fera également l'objet de travaux de réhabilitation, qui se dérouleront de mai à septembre.

La mise en service complète de l'ensemble du commerce est prévue pour la fin septembre ou le début octobre.



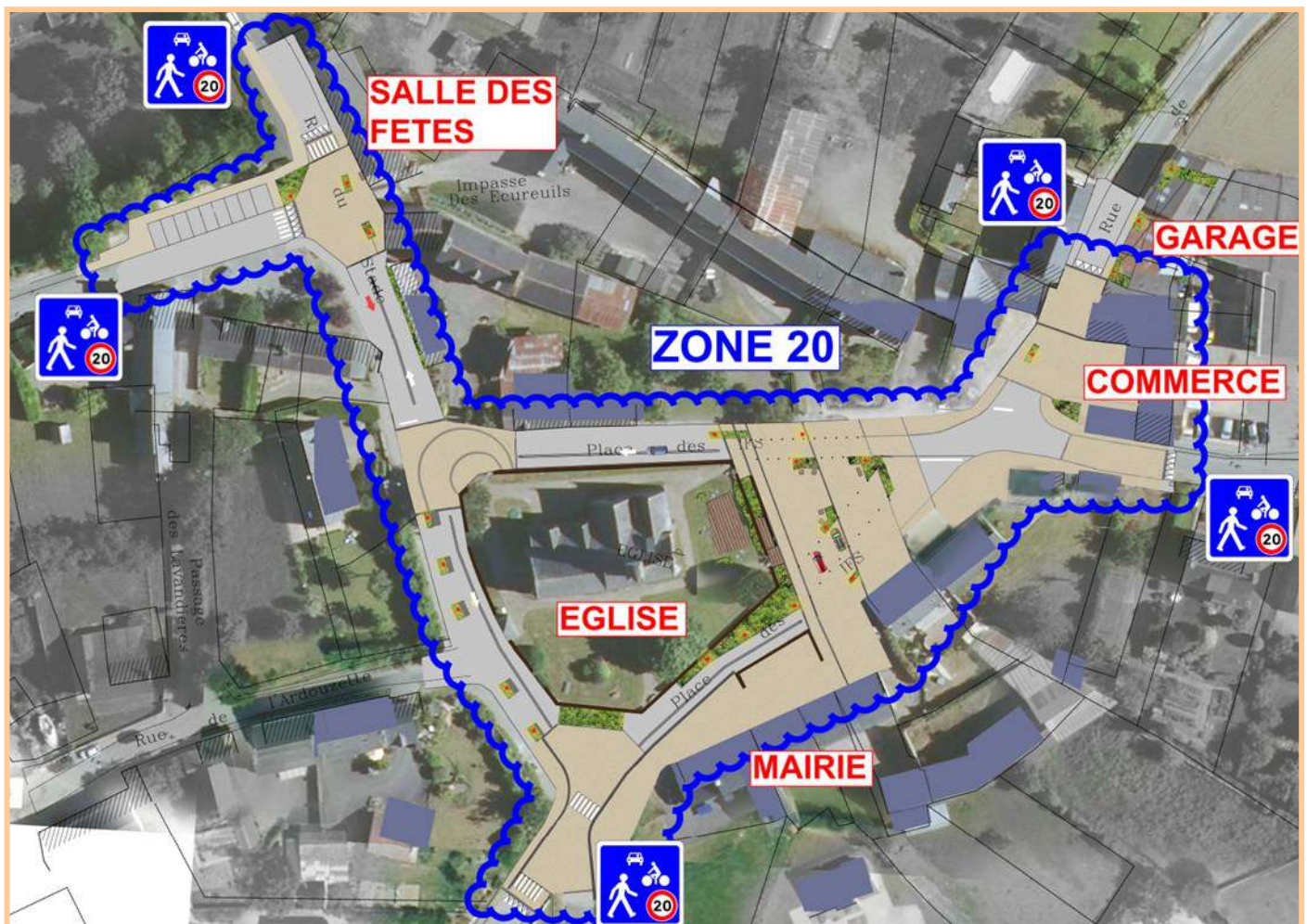
RAPPEL DES RÈGLES DE CIRCULATION DANS LE CENTRE-BOURG

A la suite des travaux d'aménagement réalisés en 2020, une zone de rencontre limitée à 20 km/h a été mise en place dans le centre-bourg.

Ce dispositif implique plusieurs règles de circulation :

- **priorité absolue aux piétons et aux cyclistes**, qui sont prioritaires sur les véhicules ;
- **vitesse limitée à 20 km/h** pour l'ensemble des usagers motorisés ;
- application de la **priorité à droite** à chaque intersection.

Le périmètre concerné est signalé à chacune de ses entrées par une signalisation spécifique rappelant ces dispositions.



Pour le reste du bourg, la règle générale applicable est celle de la **priorité à droite**.

Quelques carrefours font toutefois exception et sont aménagés avec un panneau Stop, notamment aux sorties du lotissement des Villes Guimont et du lotissement de l'Abbaye.

RETOUR SUR LA JOURNÉE D'INAUGURATION DU 25 JUIN 2026

Le samedi 25 juin 2026, l'OISCL (Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs) et la commune de Trémeur ont inauguré le projet « **Grandir avec son vélo en milieu rural** » lors d'une journée conviviale et ouverte à tous.

Petits et grands ont pu découvrir le nouveau parcours vélo aménagé en pleine nature. Parcours réalisé par l'association Pas à Pas pour le tressage de l'osier et par Uriel des Jardins Polypodes pour la création des structures.

Les enfants ont pu s'essayer à la draisienne, au tricycle ou encore au vélo, dans une ambiance ludique et sécurisée.

Plusieurs animations étaient proposées tout au long de l'après-midi : des stands autour du vélo et de ses bienfaits, des conseils sur la sécurité routière, un atelier de tressage de l'osier, un parcours sensoriel ainsi qu'un atelier de réparation de vélos.

Ce moment a permis de mettre en avant un projet collectif avec un objectif simple : encourager les enfants à bouger, à profiter de l'extérieur et à adopter le vélo dès le plus jeune âge.

Une belle journée conviviale et fédératrice, qui a marqué le lancement d'un espace pensé pour les enfants et pour le territoire. Toutefois, la fréquentation des familles n'a malheureusement pas été à la hauteur de l'investissement de l'ensemble des participants et des organisateurs.

Un grand merci aux associations présentes tout au long de la journée : Le club des Ifs, Les agités de la rosette, l'amicale laïque de Trémeur, le Club de Cyclo de Broöns, la recyclerie FARE, la SISA, l'association Pas à Pas et Sara de l'OISCL.





**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

NOUVEAU BUREAU COMMUNAUTAIRE 2026-2032

Suite aux élections municipales de mars, le Conseil Communautaire de Lamballe Terre & Mer s'est réuni en séance d'installation le 14 avril dernier afin d'élire sa Présidence et de constituer son Bureau pour le mandat 2026-2032.

Thierry Andrieux, maire de Hénon, a été élu Président de Lamballe Terre & Mer. Il sera entouré du Bureau communautaire composé de 15 vice-présidents (8 femmes et 7 hommes) et 4 conseillers délégués, issus de l'ensemble du territoire : communes rurales, littorales et urbaines, reflétant ainsi la diversité des réalités de Lamballe Terre & Mer :

- ★ Nathalie Travert-Le Roux, Landéhen : 1^{ère} vice-présidente Ressources humaines, administration générale et achats durables.
- ★ Stéphane de Sallier Dupin, Lamballe-Armor : 2^{ème} vice-président Habitat et gens du voyage.
- ★ Gwenaëlle Aoutin, Jugon-les-Lacs : 3^{ème} vice-présidente Culture et tourisme.
- ★ Jérémy Allain, Saint-Denoual : 4^{ème} vice-président Finances, performance de gestion et contractualisations.
- ★ Isabelle Ronné-Guého, Quessoy : 5^{ème} vice-présidente Cohésion sociale (CIAS, Centre Social Intercommunal).
- ★ Jean-Luc Guymard, Lamballe-Armor : 6^{ème} vice-président Économie, emploi et formation.
- ★ Rosalie Le Boëdec, Andel : 7^{ème} vice-présidente Enfance et jeunesse.
- ★ Serge Guinard, Pommeret : 8^{ème} vice-président Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale.
- ★ Véronique Delaître, Lamballe-Armor : 9^{ème} vice-présidente Petite enfance et parentalité.
- ★ Jean-Luc Couellan, Rouillac : 10^{ème} vice-président Petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement).
- ★ France Le Douarin, Erquy : 11^{ème} vice-présidente Mobilités.
- ★ Christophe Robin, Trédaniel : 12^{ème} vice-président Agriculture et alimentation.
- ★ Anne Hervé, Plénée-Jugon : 13^{ème} vice-présidente Sports et santé.

- ★ Benoit Despres, Tramin : 14^{ème} vice-président Économie circulaire et gestion des déchets.
- ★ Caroline Morice, Plédéliac : 15^{ème} vice-présidente Grand cycle de l'eau et biodiversité.

Ont également été élus en tant qu'autres membres du bureau avec thématiques spécifiques :

- ★ Brice Le Doledec, Lamballe-Armor : Maritimité
- ★ Yves Ruffet, Bréhand : Risques et numérique
- ★ Yvonnick Gouault, Hénansal : Conseil de développement
- ★ Nicolas Besrest, Plurien : Service commun voirie rurale

TRANSPORT SCOLAIRE 2026-2027 :

LES INSCRIPTIONS VONT BIENTÔT DÉMARRER !

2 cas de figure :

- ⇒ J'habite une commune de Lamballe Terre & Mer **ET** je suis scolarisé dans un établissement de Lamballe Terre & Mer : je m'inscris, à **Scolibus**, du 1^{er} juin au 20 juillet 2026 sur distribus.bzh (onglet transport scolaire),
- ⇒ Je suis scolarisé dans un établissement extérieur à Lamballe Terre & Mer ou je réside sur une commune extérieure à Lamballe Terre & Mer : je m'inscris sur breizhgo.bzh



ATELIERS COMPOSTAGE & JARDINAGE AU NATUREL

Saviez-vous que nos poubelles contiennent encore près de 50% de déchets compostables ?

Participez à la réduction des déchets grâce au compostage ! Achetez votre composteur et participez à un atelier sur le compostage.

- ★ Mercredi 24 juin à Lamballe-Armor : 16h30, 17h15 & 18h
- ★ Samedi 11 juillet à Saint-Alban : 9h30, 10h15 & 11h
- ★ Mercredi 22 juillet à Lamballe-Armor : 16h30, 17h15 & 18h

*Inscription sur l'application Montri
ou sur lamballe-terre-mer.bzh*

Plus d'information sur lamballe-terre-mer.bzh

FRELON ASIATIQUE, LE RETOUR !

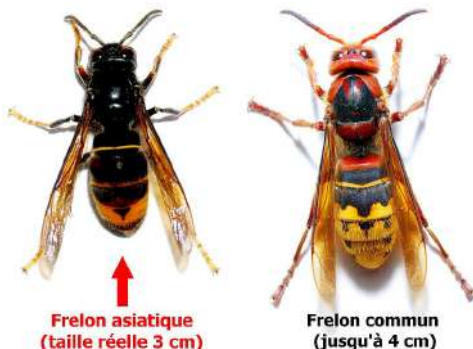
Avec le printemps, le Frelon asiatique fait son retour. Dans un premier temps, il réalise de petits nids primaires (de la taille d'une orange), positionnés à l'abri des intempéries (abris de jardin, nichoirs, fenêtres...). Ces nids sont discrets mais peuvent se détruire facilement.

A partir de juin-juillet, les frelons réalisent des nids plus gros, situés généralement à l'extérieur : haie, arbre, hangar.

Prédateurs redoutables des abeilles domestiques et portant un réel danger de piqûre, ne tardez pas à signaler les nids.

Comment faire si vous voyez un nid ?

- Contactez votre mairie, le référent de la commune viendra constater la présence du nid et transmettra une fiche de signalement à Lamballe Terre & Mer.
- Selon la situation, le nid sera détruit par un apiculteur volontaire, le référent communal ou une entreprise spécialisée. L'opération est entièrement prise en charge par Lamballe Terre & Mer.



ALERTE À LA FRAUDE AUX FAUX AGENTS

Attention, de faux agents Lamballe Terre & Mer sont susceptibles de faire du porte à porte pour un changement de votre bac à déchets contre rétribution. Pour votre information, les agents de terrain de l'agglomération sont munis, a minima, d'un badge, de tenues marquées Lamballe Terre & Mer et/ou d'un véhicule estampillé au nom de Lamballe Terre & Mer. Ils n'ont pas vocation à effectuer des ventes et ne vous demanderont pas d'argent, ni de documents sensibles comme des RIB.

DANS LES STARTING-BLOCKS

Attention, événement sportif d'envergure en vue !

Les 20 et 21 juin prochains, le Complexe Sportif intercommunal du Penthièvre, entièrement rénové et modernisé, accueille le Championnat de Bretagne Elite Individuels d'athlétisme.

Organisé par la Ligue Bretagne d'Athlétisme, avec l'appui du LPA (Le Penthièvre Athlétisme), ce championnat réunira sur deux jours 1400 athlètes bretons. Venus de toute la région, ces sportifs parmi les meilleurs, s'affronteront pour gagner leur place aux championnats de France.

Au programme : lancers (poids, disque, marteau), épreuve de demi-fond, sauts (en longueur, en hauteur, triple saut, à la perche) et sprint, avec notamment le 100m, épreuve reine de l'athlétisme !

**Complexe Sportif du Penthièvre
rue des Olympiade à Lamballe-Armor**

Samedi 20 juin de 11h à 20h

Dimanche 21 juin de 9h à 18h

Entrée libre au fil de la journée

PETITE ENFANCE

Eveil & Vous / Enfants (0-4 ans)

Envie de vivre un moment en famille avec votre enfant de 0 à 4 ans ? Les ateliers Éveil & Vous vous invitent à explorer, jouer et vous émerveiller ensemble.

Motricité, jeu libre, imitation, socialisation... les équipes du Relais Petite Enfance (RPE) vous proposent des activités pensées pour les tout-petits, dans une atmosphère douce et bienveillante.

Lamballe-Armor :

6 juillet / 20 juillet / 27 juillet : 10h : Salle Do'Minots, 32 rue Jean Jaurès.

Saint-Alban :

6 juillet : Salle du Conseil, rue Christian de la Villéon.

☎ 02 96 50 08 56

**Gratuit, sur réservation uniquement.
Programme détaillé par téléphone.**

QUE S'EST-IL PASSÉ AU CLUB DES IFS DE TRÉMEUR ?

Le club a maintenant son logo.



En **novembre dernier**, des adhérents ont participé à **une formation sur les gestes qui sauvent**. Dans une bonne ambiance, à la caserne d'Yvignac la Tour, ils ont écouté attentivement les consignes données et réalisé des gestes techniques. Suite à cette formation, une visite de la caserne leur a été proposée. Cette matinée très instructive a été fortement appréciée des participants. Pour terminer cette matinée, ils ont partagé un repas ensemble.

Si vous êtes intéressés par cette formation, signalez-vous auprès d'une personne du conseil d'administration du club. Une autre session sera proposée à l'automne prochain.



En **décembre dernier**, Le club a renouvelé son action pour le **Téléthon**. Les adhérentes de l'atelier couture ont confectionné des sacs à pain, des trousse, des essuie-mains et des porte-clés. Elles ont tenu un stand dans la galerie d'Intermarché de BROONS pour vendre leur production au profit du téléthon.

83 personnes ont partagé « **Le repas de Noël** ». L'équipe du conseil d'administration était de service pour l'occasion. Tous les convives ont apprécié, le repas et l'ambiance.



Le groupe de **danse en ligne** n'a pas manqué de marquer Noël à sa façon. Chacun portait une décoration et dansait au rythme des chansons de Noël.



En **janvier**, comme le veut la coutume, les membres du club se sont réunis pour échanger leurs bons vœux et partager la **galette des rois** offerte par le club.



Certains adhérents sont aller voir Magali Ripoll (musicienne dans l'émission n'oubliez pas les paroles) en concert à Plédran.

En **avril**, avait lieu le **repas annuel du club**. Environ 80 convives ont savouré l'excellent repas préparé et servi par le cuisinier et les serveurs du traiteur « les Saveurs de Penhièvre ». L'ambiance était très conviviale. Chacun est reparti en ayant passé un bon moment.

Des évènements sont à venir :

- Le 20 juin, la vente des poulets grillés sauce Marie-Paule
- Le 25 juin, journée gratuite de rappel sur la prévention routière ouverte à tous même aux personnes hors du club. Sur réservation.
- Le 9 septembre, l'assemblée générale avec le goûter de la rentrée.



AMICALE LAÏQUE

Un nouveau format pour la kermesse de l'Amicale Laïque de Trémeur

Cette année, l'Amicale Laïque de Trémeur vous invite à découvrir un **nouveau format de kermesse**, pensé pour partager encore plus de moments festifs et conviviaux en famille ou entre amis.

La kermesse se déroulera le **samedi 13 Juin** et débutera dès **16h avec le spectacle des enfants**. L'ouverture des stands se fera à partir de **16h30**. Petits et grands pourront profiter des animations et tenter leur chance tout au long de l'après-midi.

À **18h30**, place à l'impatience et à la bonne humeur avec le **tirage au sort de la tombola**, toujours très attendu.

La soirée se poursuivra à partir de **19h** autour d'un **repas sur place**, avant de laisser place à une **soirée dansante** pour prolonger la fête dans une ambiance chaleureuse.

👉 **Les familles, habitants et bénévoles sont chaleureusement invités à participer et à contribuer à la réussite de cet événement**, moment fort de partage et de convivialité au cœur de la vie locale.

Nous vous attendons nombreux à Trémeur pour faire de cette kermesse une belle réussite collective !

Trémeur : les enfants montent en piste pour un spectacle de cirque

L'Amicale Laïque de Trémeur a le plaisir d'annoncer un **spectacle de cirque présenté par les enfants**, qui se déroulera le **vendredi 26 juin 2026 à 20h**.

Après une semaine de préparation et d'entraînement, les jeunes artistes monteront sur scène pour proposer au public un spectacle haut en couleurs, mêlant **acrobatie, équilibre, jonglerie et numéros circassiens**, dans une ambiance festive et familiale. Un moment attendu, qui met en lumière le travail, l'engagement et la créativité des enfants.

Le spectacle est **ouvert à tous**.

Les tarifs d'entrée sont fixés à **5€ pour les adultes** et **3€ pour les enfants de plus de 3 ans (non scolarisés à Trémeur)**, afin de permettre au plus grand nombre d'assis-

ter à cet événement convivial.

Parents, familles, habitants de Trémeur et des communes voisines sont invités à venir **encourager les enfants et partager un beau moment de découverte et d'émotion**, reflet de la dynamique associative locale.

LES AGITÉS DE LA ROSETTE

Après une bonne fête du chocolat, une collecte de Noël réussie au profit du Secours populaire, il y a eu le concert de chorale. Très réussi lui aussi car le public et les choristes ont déclaré être satisfaits. Puisque c'est ainsi, les organisateurs sont contents aussi.

En revanche, le concert de la Saint-Patrick n'a pas été une grande réussite, le public ayant quelque peu oublié de se déplacer. Le groupe JACE était pourtant très largement à la hauteur et la communication autour de cet événement avait été largement diffusée. On ne peut pas réussir à tous les coups. Amis Trémeurois, sachez que si les Agités de la Rosette s'agitent autant, c'est aussi pour vous pour que notre commune bouge, s'anime, chante, danse et s'amuse. Alors, il ne faut pas hésiter à participer aux manifestations qui mettent un peu de vie dans notre bourg. Et aussi à apporter vos idées, vos suggestions, vos critiques constructives.

Prochain rendez-vous :

Le samedi 12 septembre, les Agités de la Rosette ont un **projet d'animation** avec l'opération « Nos habitants ont du talent » qui permettra à tous de découvrir des talents cachés des Trémeurois (sport, danse, chant, arts...) avec exposition et démonstrations. **Fin de la journée avec un apéro et animation musicale**. Nous avons déjà maintes fois invité les Trémeurois qui pratiquent un quelconque loisir à se faire connaître. Il n'est pas trop tard. Vous pouvez le faire par mail sur lesagitesdelarosette@gmail.com ou en vous adressant à un membre des Agités. Choisissez-en un qui soit le moins agité possible et assez calme pour vous écouter !!!!!





L'ECOLE FAIT SON CIRQUE

26 JUIN 2026
À 20H

SPECTACLE - GATEAUX - BOISSONS

Parking de l'école de Trémeur



HANDBALL BROONS

UNE FIN DE SAISON EN APOTHÉOSE !



La saison qui s'achève restera gravée dans les mémoires du club comme celle de la résilience et de la passion. Malgré un contexte particulièrement complexe, marqué par l'indisponibilité prolongée de notre chère salle du Chalet cet hiver, nos licenciés ont su faire preuve d'une force de caractère exemplaire.

S'il y a bien une lumière qui a éclairé notre fin de saison, c'est le parcours héroïque de nos -18 Garçons, vainqueurs de la Coupe de Bretagne. Ce trophée vient récompenser non seulement leur talent, mais aussi l'esprit de camaraderie qui anime notre club. Mais nos autres équipes jeunes ne sont pas en reste : sur tous les terrains de la région, nos jeunes pousses ont cumulé les victoires et les belles performances tout au long de l'année. Cette dynamique prouve que la relève broonnaise est solide et pleine de talent.

Un immense merci à notre « famille »

Le bureau tient à exprimer une profonde gratitude à tous ceux qui font battre le cœur du club :

- **Les Joueurs et Coachs** : Pour votre investissement et votre capacité à vous adapter.
- **Les Bénévoles et Supporters** : Vous êtes notre moteur. Merci d'avoir parcouru les kilomètres pour nous soutenir.
- **Les Parents** : Pour votre logistique sans faille et votre confiance renouvelée.
- **Les Sponsors et la Mairie** : Votre soutien fidèle est le socle de nos projets sportifs.

Rejoignez l'aventure en juin !

Le handball à Broons, c'est avant tout une famille. Que vous soyez un futur champion ou que vous souhaitiez simplement découvrir ce sport collectif dynamique : vous êtes les bienvenus !

Portes Ouvertes : Durant tout le mois de juin, nos séances d'entraînement sont ouvertes à tous, licenciés comme non-licenciés. Venez essayer, l'ambiance y est garantie !

Contact : Pour toute question, n'hésitez pas à nous joindre au 06 83 36 94 25

À vos agendas : Tournoi de Palets le 13 juin

Parce que la convivialité ne s'arrête pas aux lignes du terrain de hand, nous organisons un grand tournoi de palets le samedi 13 juin à Broons.

Amateurs de précision ou simples curieux, nous vous attendons nombreux pour partager ce moment festif et clore cette année en beauté.

Vive le hand !





BROONS

— TOURNOI PALETS —

STADE DU CHALET

**SAMEDI
13 JUIN**

INDIVIDUEL À PARTIR DE 9H30 / 5€
DOUBLETTE À PARTIR DE 13H30 / 10€

INSCRIPTIONS :

PAR SMS : 06 83 36 94 25

VIA HELLO ASSO :



SUR PLACE

INFORMATIONS :

RESTAURATION & BUVETTE
SUR PLACE

ENGAGEMENT REMIS EN JEU & LOTS



